

## Résumé

En mai 2021, la plénière de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales CDAS a adopté une vision relative à la participation. Elle a en outre chargé le secrétariat général de la CDAS d'élaborer des lignes directrices axées sur la pratique dans le cadre d'une procédure participative avec des partenaires et des personnes concernées.

Élaboré dans le cadre d'un Certificate of Advanced Studies (CAS), le présent travail décrit le contexte juridique et la terminologie. Sur la base d'un sondage réalisé en décembre 2021, il illustre les expériences des responsables cantonaux de l'action sociale (et des autorités communales) faites avec des processus participatifs. Il saisit le besoin et les attentes des autorités cantonales envers le niveau intercantonal de la CDAS. Ces clarifications fournissent la base conceptuelle pour la suite des travaux à la CDAS.

Le sondage a montré que les autorités questionnées dans les cantons et les communes sont tout à fait sensibilisées quant à l'exigence et à l'utilité de la participation, mais que le degré de confiance dans ce sujet, le savoir-faire et l'expérience diffèrent fortement. La grande majorité des responsables techniques cantonaux et communaux (60 %) avaient déjà fait leurs propres expériences dans ce domaine.

Une recherche limitée des législations et pratiques cantonales concernant les deux groupes cibles personnes handicapées et enfants et adolescents a révélé que certains cantons ont déjà développé des modèles bien avancés, politiquement acceptés et proches de la réalité pour la participation directe (au sens de l'autoreprésentation) des personnes concernées. Ces modèles peuvent servir de bonnes pratiques à d'autres cantons, ce qui, selon l'enquête empirique, susciterait de l'intérêt. En effet, la grande majorité des responsables cantonaux interrogés sont prêts à encourager la participation dans différents champs d'action et à l'accorder aux personnes concernées.

En partant de l'analyse selon laquelle les responsables techniques souhaitent avant tout recevoir un soutien pour les questions pratiques, veulent connaître les bonnes pratiques dans d'autres cantons et doivent acquérir eux-mêmes les compétences méthodologiques nécessaires, l'échange (continu) ainsi que la transmission ordonnée des connaissances sur une longue période paraissent des critères importants. Un guide statique sur la participation ne permet pas d'atteindre ces objectifs. Il semble plus pertinent de créer une plate-forme électronique pour les autorités cantonales, agrémentée d'échanges personnels.